

# Midem: Mobile et Internet sauveront-ils le disque?

Un vent d'optimisme souffle sur le Midem, le Marché International des professionnels du Disque qui vient d'ouvrir ses portes à Cannes. Certes, le marché physique du CD connaît encore des difficultés, mais le secteur se réjouit du décollage de la musique dématérialisée, à savoir les morceaux achetés sur Internet et sur mobile.

« 2005 a été l'année où le marché de la musique numérique a pris forme », affirme John Kennedy, le 'chairman' de l'IFPI. L'IFPI, *International Federation of the Phonographic Industry*, affirme que 420 millions de titres ont été téléchargés légalement dans le monde, un chiffre qui a plus que doublé par rapport aux 156 millions de téléchargements annoncés en 2004. Le chiffre d'affaires du téléchargement de musique, qui associe l'Internet et la téléphonie mobile, a triplé et représenterait 1,1 milliard de dollars, soit 6 % des revenus de l'industrie. En France, ce marché virtuel de la musique représente déjà 32 millions d'euros, compensant également la baisse sensible des ventes physiques. Vingt millions de morceaux ont été achetés sur les plateformes payantes, dix fois plus qu'en 2004. Ainsi, après avoir longtemps hésité à y croire, les Majors doivent aujourd'hui se rendre à l'évidence. Le monde virtuel n'est pas une menace mais une chance pour l'Industrie. Pour autant, de nombreux obstacles devront être levés avant que ce marché soit véritablement mature. Mais l'Industrie est optimiste. Selon l'IFPI, le numérique devrait représenter 25 % du chiffre d'affaires mondial de la musique en 2010. **Internet: piratage et incompatibilités demeurent des freins** Le succès des plates-formes légales de téléchargement ne se dément pas. Mais son succès est encore marginal face à l'attraction du peer-to-peer gratuit. La répression systématique des internautes à l'américaine et la responsabilisation des éditeurs de ces plates-formes montrent ses limites. Des lois encadrant l'usage du P2P sont attendues un peu partout en Europe même si elles sont difficiles à mettre en place. Comment rémunérer les auteurs ? La licence globale, solution avancée par certains, est rejetée en bloc par les Majors. La France fait office de laboratoire avec le débat sur la controversée loi DADVSI (voir nos articles). D'autant plus que les plates-formes légales sont loin d'être parfaites. Si leur usage explose, les associations de consommateurs critiquent fermement leur manque d'interopérabilité. Aucun standard commun n'existe entre les sites payants et les baladeurs numériques, et les musiques téléchargées sur telle ou telle plateforme ne sont pas lisibles sur tous les baladeurs. Le prix des morceaux pourrait également venir perturber cette belle croissance. Si aujourd'hui, tous les morceaux sont vendus 0,99 dollars ou euros, les maisons de disque commencent à redevenir gourmandes. Et souhaitent imposer des prix plus élevés, notamment pour les nouveautés. « Le prix unique ne convient pas au modèle économique qu'on construit. La valeur d'une musique peut dépendre de l'artiste, du genre ou de la période », a déclaré Jean-François Cecillon, président d'EMI Europe. Mais une augmentation brutale des tarifs pourrait détourner de nombreux internautes du légal... Rappelons qu'en France, selon une étude de GfK, un milliard de fichiers musicaux ont été téléchargés en 2005, dont 2 % seulement sur les sites payants. **Le mobile: l'état de grâce. Jusqu'à quand ?** Plus qu'Internet, c'est bien la téléphonie mobile qui offre un ballon d'oxygène à l'Industrie du disque. En France, les deux tiers des ventes 'virtuelles' ont été générés via les téléphones portables. Les jeunes consommateurs apprécient particulièrement les sonneries et le téléchargement de morceaux via les réseaux haut débit mobile comme la 3G. Chez

SFR par exemple, 310.000 titres ont été téléchargés au mois de décembre via son offre 3G. Au total, un million de morceaux ont été achetés depuis fin 2004. La filiale de Vivendi parle de démarrage « *fulgurant* ». Mais ce succès demande à être confirmé. Les prix des morceaux sont un frein à la consommation: de 2 à 3 euros le titre, la limite est atteinte. SFR semble l'avoir compris et lance ainsi un premier forfait illimité de musique en location pour mobile (voir encadré). Dans le même temps, l'amélioration des combinés pourrait poser un problème à terme. En effet, les smartphones sont de plus en plus dotés de capacités de stockage toujours plus importantes. Qui empêchera alors les utilisateurs de se contenter de transférer leur musique depuis leurs PC plutôt que de la télécharger sur les réseaux des opérateurs et donc de la payer au prix fort ? **Mobiles: les premiers forfaits musicaux**

Le téléchargement de musique sur mobile explose mais le prix des morceaux (de 2 à 3 euros) constitue un frein important. SFR semble l'avoir compris et lance aujourd'hui le 'Pass Musique illimitée' : la première offre de location de musique illimitée sur les mobiles en Europe. Le principe est simple et reproduit les formules par abonnement disponibles sur le Net (comme Yahoo Music Unlimited ou Rhapsody de Real). Contre **14,90 euros par mois**, l'abonné accède de façon illimitée au catalogue de musique à télécharger sur son mobile. Il est possible de télécharger autant de titres musicaux que souhaité et de les écouter à volonté sur son mobile. Le client a la possibilité à tout moment de résilier son abonnement mensuel ; les morceaux qu'il avait loués et téléchargés cessent alors d'être écoutables. Attention néanmoins, ce service est limité pour 30.000 premiers clients sur une sélection de terminaux 3G. Le service est en effet accessible depuis les mobiles Nokia 6630, 6680 et N70 et porte sur un catalogue de 80.000 titres musicaux.